

Association régie par la loi 1901

**J'aime mes 2 Parents**



Tous les ans, le **20 NOVEMBRE :**  
**JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANT ET DE SES DROITS**

L'ASSOCIATION CONTRE L'ALIÉNATION PARENTALE Pour la sauvegarde de ses droits et du lien parental

« **Chaque enfant a droit à ses 2 Parents, et a besoin de ses 2 Parents.** » 

**L'article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :** « Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses **deux parents**, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

**L'article 18 complète :** « Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les **deux parents** ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement ».



Depuis 1989, le 20 novembre correspond à la **journée internationale de l'Enfance**. Lorsqu'on pense aux droits bafoués de l'enfant, on pense immédiatement aux pays pauvres, aux pays en guerre, aux pays dévastés par de multiples catastrophes naturelles ou autres. Et pourtant, à travers la terre entière, les enfants et leurs droits se trouvent confrontés à de multiples violations. **La France n'y échappe pas** (Pauvreté, harcèlement, exploitation, manipulation et emprise lors de la séparation des parents,...). Aujourd'hui, près d'un couple sur deux divorce, impliquant des situations parfois lourdes à gérer pour les enfants. Hélas, **aujourd'hui le nombre des séparations conflictuelles ne cesse d'augmenter** et ainsi les enfants risquent de se retrouver pris en otage par l'un de leurs deux parents afin de démolir l'autre parent, s'appropriant alors les enfants et empêcher toute possible "garde" conjointe et une possible résidence alternée, engendrant des **enfants victimes de manipulations et d'emprise mentales**, perdant leur libre arbitre, entraînant alors des violences psychologiques graves (Phénomène d'aliénation parentale).

« **Les enfants n'ont pas à divorcer de leurs parents en cas de séparation. Ils ont besoin d'eux et doivent pouvoir communiquer et vivre avec eux équitablement** »

► Association « **J'aime mes 2 Parents** »

➔ Des permanences chaque 2<sup>ème</sup> samedi du mois de 09h à 12h à la **Salle du Parc Bocquet** et chaque 2<sup>ème</sup> lundi de 09h à 12h à L'**Espace Citoyen** (Sauf en août).

 **HELLEMMES** (59260)

E-mail : [jm2p@outlook.fr](mailto:jm2p@outlook.fr) ★ Site Internet : <http://jm2p.e-monsite.com>

L'ASSOCIATION CONTRE L'ALIÉNATION PARENTALE Pour la sauvegarde de ses droits et du lien parental

Tous les ans, le **20 NOVEMBRE :**  
**JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANT ET DE SES DROITS**



Association régie par la loi 1901

« **Chaque enfant a droit à ses 2 Parents, et a besoin de ses 2 Parents.** » 

**L'article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :** « Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses **deux parents**, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

**L'article 18 complète :** « Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les **deux parents** ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement ».



Depuis 1989, le 20 novembre correspond à la **journée internationale de l'Enfance**. Lorsqu'on pense aux droits bafoués de l'enfant, on pense immédiatement aux pays pauvres, aux pays en guerre, aux pays dévastés par de multiples catastrophes naturelles ou autres. Et pourtant, à travers la terre entière, les enfants et leurs droits se trouvent confrontés à de multiples violations. **La France n'y échappe pas** (Pauvreté, harcèlement, exploitation, manipulation et emprise lors de la séparation des parents,...). Aujourd'hui, près d'un couple sur deux divorce, impliquant des situations parfois lourdes à gérer pour les enfants. Hélas, **aujourd'hui le nombre des séparations conflictuelles ne cesse d'augmenter** et ainsi les enfants risquent de se retrouver pris en otage par l'un de leurs deux parents afin de démolir l'autre parent, s'appropriant alors les enfants et empêcher toute possible "garde" conjointe et une possible résidence alternée, engendrant des **enfants victimes de manipulations et d'emprise mentales**, perdant leur libre arbitre, entraînant alors des violences psychologiques graves (Phénomène d'aliénation parentale).

► Association « **J'aime mes 2 Parents** »  
Des permanences chaque 2<sup>ème</sup> samedi du mois de 09h à 12h à la **Salle du Parc Bocquet** et chaque 2<sup>ème</sup> lundi de 09h à 12h à L'**Espace Citoyen** (Sauf en août).

 **HELLEMMES** (59260)

E-mail : [jm2p@outlook.fr](mailto:jm2p@outlook.fr) ★ Site Internet : <http://jm2p.e-monsite.com>

« **Les enfants n'ont pas à divorcer de leurs parents en cas de séparation. Ils ont besoin d'eux et doivent pouvoir communiquer et vivre avec eux équitablement** »